

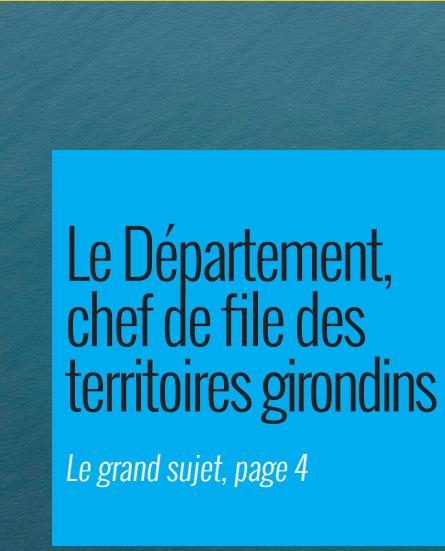


Gironde Ressources,
au service des
communes

page 9

Ressources & Territoires

été 2017



Le Département,
chef de file des
territoires girondins

Le grand sujet, page 4



Accès à la santé :
prévention, soins
et proximité

page 10

L'édito

Les brèves



Sommaire

3-4 > Les brèves d'actu

5 > Le Département, chef de file des territoires girondins

9 > Gironde Ressources au service des communes : témoignages

10 > Accès à la santé : prévention, soins et proximité

11 > Les Scènes d'Eté itinérantes : animer sa commune en été !

12 > Habitat et précarité : question saisonnière, réponse durable

14 > Les repères

16 > Selfie !

Ressources & Territoires



Photo de couverture : Soulac-sur-Mer
Crédit photo : Air Infrarouge

RESSOURCES & TERRITOIRES.
Le magazine édité par le Département de la Gironde, Direction de la Communication - 1 esplanade Charles-de-Gaulle - CS 71223 - 33074 Bordeaux Cedex - tél. 05 56 99 33 33 - Directeur de la Publication : Frédéric Duprat - Rédacteur en chef : Brigitte Botte - Coordination : Laurence Tauzin - Rédaction : Brigitte Botte - Didier Beaujardin - Crédits photo : Air Infrarouge (photo de couverture), Stéphane Monserant, Aurélien Marquet, Matthieu Joubert, Anaka, Eddy Tardy, Hôpital de Blaye, Louis Meneuvrier, commune de Grayan-et-L'Hôpital, iStock, photothèque du Département, services du Département - Dessin Urbs - Conception graphique : Graphism&+, Marc Vernier - Impression CID sur papier FSC recyclé 100% - Dépôt légal : mai 2014 - Tirage : 15 000 exemplaires - ISSN / 1143.1559.

Laloi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, prévoyait la réorganisation des compétences entre les collectivités territoriales, en poursuivant des objectifs salutaires : clarifier, simplifier, optimiser l'action publique. Derrière ces intentions auxquelles nous ne pouvons que souscrire, l'épreuve de son application, l'atterrissement, se révèle plus complexes...

Sans attendre, le Département a intégré les mesures principales de la loi NOTRe : suppression de la clause de compétence générale, transferts de compétences, et désignation des chefs de file pour chaque collectivité.

Nous avons donc pris les devants avec la Métropole, avec la Région, les transferts sont actés. Le Département est aujourd'hui LA collectivité stable dans le mouvement des Institutions.

Le grand sujet de ce numéro d'été de Ressources & Territoires vous propose un tour d'horizon des conséquences de la loi NOTRe, avec des explications, des précisions claires sur cette recomposition importante du paysage institutionnel français.

La feuille de route du Département est claire aujourd'hui : nous sommes la collectivité des solidarités humaines et territoriales, et assurons à toutes et tous un service de proximité, de qualité égale partout en Gironde. Pour le Département, les solidarités, ce sont aussi tous les efforts que nous déployons pour corriger les déséquilibres entre les zones prospères, et les secteurs plus en souffrance de notre grand territoire.

Cette action de proximité passe naturellement par les partenariats que nous construisons ensemble : nous, Département et vous, communes, intercommunalités, porteurs de projets partout en Gironde.

Dans ce contexte mouvant, appuyons-nous sur les relations de confiance et de fidélité que nous avons construites ensemble. La Gironde est riche de ses initiatives locales partagées, charge à nous de les faire vivre longtemps encore !

Le Président du Conseil départemental de la Gironde

Jean-Luc Gleyze

Les rendez-vous

29/06

Assemblée plénière du Conseil départemental de la Gironde : budget supplémentaire

08/07

Inauguration de *Biblioplages* à Blasimon et Hostens

12/07

Réunion des syndicats de l'eau à Castelnau-Médoc
Création d'une plateforme de mise en commun des expériences des différents syndicats.

12 au 13/07

Lancement des opérations CAP33 et Objectif Nage

18 au 19/09

Journées départementales du développement social au Rocher de Palmer à Cenon

23/09 au 01/10

Remise du prix départemental du Paysage à :
Cartelègue, le 23/09
Cazalis, le 24/09
Quinsac, le 30/09
Lormont, le 01/10



d'actu

Votre nouveau rendez-vous saisonnier

Ressources & Territoires

est une nouvelle publication saisonnière :

- > de dossiers et de ressources pour les acteurs des territoires et une vitrine du laboratoire des projets territoriaux.
- > envoyée aux élus locaux girondins, aux entreprises et associations qui ont participé aux pactes territoriaux
- > éditée à 15 000 exemplaires

Inscrivez-vous !... En ligne, à la newsletter de cette nouvelle communauté d'acteurs locaux pour recevoir tous les mois l'actualité des territoires girondins et des politiques publiques départementales par mail.

Et retrouvez votre journal trimestriel sur le nouveau portail internet du Département : gironde.fr/collectivites.



Accompagner, donner des idées, suggérer, partager des expériences, donner la parole aux acteurs locaux.

PRENDRE DATE

Au Domaine de Certes et Graveyron, on inaugure !

Du 7 au 15 octobre 2017, de l'aube au crépuscule, animations gratuites : balades nature, balades artistiques, sorties naturalistes, conférences, expositions, projections, ateliers, rallye biodiversité, concours photo, constructions de nichoirs, rencontres avec les acteurs du domaine, dégustation de produits du domaine...

Réservations obligatoires :
[gironde.fr / nature](http://gironde.fr/nature)
05 56 82 71 79

Le domaine est une propriété du Conservatoire du Littoral, gérée par le Département de la Gironde.

530 ha sur les communes d'Audenge et Lanton, au cœur du Bassin d'Arcachon.

130 000 visiteurs

par an : scolaires, habitants, personnes en situation de handicap, centre de vacances et de loisirs, établissements spécialisés...



13 000 visiteurs

participent aux animations proposées.

Accessible librement 7 jours / 7, toute l'année.

Pour le Département, près de 15 millions d'euros

d'investissements pour la valorisation du domaine et **30% de co-financements** (FEDER, FNADT et DREAL, Région Aquitaine et Conservatoire du Littoral).



RESPIRER



La nature fait son spectacle

La Gironde compte un patrimoine naturel exceptionnel et le Département s'engage pour la préservation de ses richesses parmi lesquelles les Espaces Naturels Sensibles.

A découvrir en balades libres, guidées, artistiques.

Plus de **70 lieux** à découvrir partout en Gironde.

Plus de **3000** animations proposées.

26 structures partenaires.

Infos et réservations :
Gironde.fr/nature
05 56 82 71 79



RENCONTRER LA CULTURE

#JeunesCultureGironde

Les freins à l'accèsibilité à la culture sont multiples : mobilité, tarifs, information, médiation...

Le Pass jeunes facilite désormais l'accès des jeunes, entre 6 et 18 ans, à des sorties culturelles. Par ce nouveau dispositif, le Département fait le lien entre des opérateurs culturels, qui offriront des places gratuites, et des structures pour la jeunesse, qui organiseront les sorties. C'est le Conseil départemental qui prendra en charge financièrement les places réservées.

Formulaires de demandes en ligne :
gironde.fr/jeunes-culture



BOUGER EN ÉTÉ

CAP 33

Profiter de la période des vacances scolaires pour proposer des activités et du sport sous toutes ses formes : collectif, nautique, de raquette, de sable, de remise en forme ou encore des activités artistiques, culturelles et liées à la découverte de l'environnement.

Conforter : la dynamisation des territoires, la vitalité associative et l'emploi sportif.

Donner accès au plus grand nombre : aux familles et individuels de plus de 15 ans (de 8 à 14 ans pour les CAP33 Juniors).



Plus de 120 disciplines

sportives et artistiques proposées en juillet et août et pendant les petites vacances scolaires.

Initié par le Département de la Gironde, ce dispositif d'animation est organisé en partenariat avec les communes ou communautés de communes, leurs associations et les comités sportifs départementaux.

21 collectivités (110 communes) participantes.

Près de 194 000 participants.

Renseignements :
[gironde.fr /cap33](http://gironde.fr/cap33) et dans les centres CAP33

la question

à Christine BOST

1^{ère} Vice-présidente
chargeée des synergies,
stratégies et développement
des territoires

Comment le Département
peut-il imprimer sa marque
dans le nouveau concert
des collectivités ?



Après plus de trente ans de décentralisation, les lois MAPTAM et NOTRe ouvrent un nouveau mode de dialogue entre les collectivités. Si les Communes, les Départements et les Régions ont vu une grande partie de leurs compétences clarifiée, de vastes domaines d'intervention pourront être partagés et d'autres, non moins importants, seront organisés selon un mode de faire original dit du « *chef de filât* ». C'est ainsi que le Département se voit reconnu comme chef de file des solidarités humaines et territoriales.

Concernant les solidarités territoriales, ici en Gironde, nous avons déjà bien amorcé le travail avec les neuf Pactes Territoriaux que le Président Jean-Luc Gleyze a récemment signés et dans lesquels nous puiserons une partie du contenu des Conventions Territoriales d'Exercice Concerté des compétences (CTEC).

Ces conventions qui seront signées avec les 28 intercommunalités de Gironde et avec la Région comporteront un volet général commun à toutes et un volet spécifique à chacune. Elles concerneront des domaines variés allant du tourisme au numérique en passant par l'économie, l'environnement, l'éducation populaire ou la culture pour ne donner que quelques exemples. Elles permettront de coordonner l'action sur les territoires, de donner une meilleure lisibilité et de rationaliser les interventions.

Parce qu'en Gironde, nos politiques territoriales sont déjà bien structurées et en phase avec les attendus des intercommunalités nous n'allons pas perdre de temps pour signer ces conventions et continuer à être dans l'action pour faire progresser nos territoires.

Près de
708 000 euros
ont été accordés...

Les brèves d'actu

DÉSHERBER (mais pas son jardin)

Le désherbage, c'est vider les fonds anciens de la Bibliothèque Départementale de Prêt pour les renouveler et les vendre à tout petits prix (de 0,50 € à 5 €) ou au poids, au profit des bibliothèques ou d'associations caritatives.

33 bibliothèques

du réseau départemental participent à l'opération de désherbage, en juin et début juillet.

Renseignements :
biblio.gironde.fr

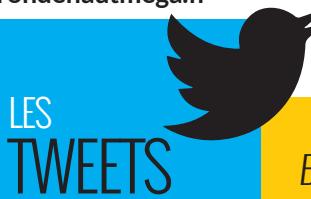
SE CONNECTER

Haut Méga

Saint-Michel-de-Rieuffret, Haux, Puisseguin, Louchats seront les prochaines communes à voir leur débit augmenter de manière significative. Début juillet devrait rimer avec migration du trafic du lien cuivre vers le lien de fibre optique pour ces communes. Les opérateurs procéderont à cette migration, dernière étape avant d'avoir enfin du débit chez les habitants.

Les 39 communes du plan d'urgence seront raccordées d'ici fin 2017. Certaines d'entre elles en ont déjà bénéficié. Les réunions publiques d'information ont réuni près de 2 000 habitants dans ces territoires ruraux délaissés par les opérateurs.

Informations :
girondehautmega.fr



... à 64 associations et
10 communes pour la
programmation des
Scènes d'Été en
Gironde 2017.

PAYSAGER

Prix départemental du Paysage

Ce nouveau dispositif récompense les initiatives paysagères exemplaires en Gironde, les projets d'aménagement réalisés par des collectivités qui ont bénéficié du soutien financier du Département à travers le « dispositif en faveur de la valorisation des paysages ». Le jury prend en compte les atouts territoriaux, les ressources naturelles et les spécificités paysagères locales.

Les lauréats sont :

Cartelègue pour « le projet paysager réalisé autour des espaces publics de la mairie dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg »

Lormont pour la « création du parc de l'Ermitage » – Parc des coteaux de Garonne

Cazalis pour « l'aménagement paysager du centre bourg réalisé dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg »

Quinsac, associée à **Camblanes-et-Meynac et Saint-Caprais-de-Bordeaux**, **Prix spécial « Coup de Coeur pour la manifestation « Point de vue. »**

Biblioplages sera inauguré le vendredi 8 juillet : le matin, à Blasimon et l'après-midi à Hostens.



Hôtel du Département de la Gironde

Le Département, chef de file des territoires girondins

En 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), établit une gouvernance territoriale jugée plus rationnelle. En introduisant la notion de **chef de filât**, elle appelle surtout à un travail collaboratif entre collectivités locales et redonne du sens à l'action publique. Une évidence et un pari.

Les intentions de la loi NOTRe sont claires : simplifier, mettre en cohérence les actions de l'Etat sur le territoire, renforcer la proximité, améliorer l'efficacité tout en faisant des économies, moderniser les méthodes de travail, conforter l'équilibre des territoires.

Ces objectifs forment un ensemble cohérent pour renforcer l'action publique, plus proche des citoyens sur tous les territoires de la République. Néanmoins, malgré des intentions sincères, l'application sur le terrain reste complexe.

L'évolution du périmètre des transferts de compétences : c'est fait !

La loi NOTRe a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de transports publics non urbains et interurbains, transférés par le Département au 1^{er} septembre 2017, et en matière de développement économique et d'aménagement des territoires.

La Métropole s'est également vu transférer quatre compétences du Département, sur le périmètre métropolitain : la gestion des routes classées dans le domaine public départemental, à

l'exception de la déviation du Taillan-Médoc et du pont Eiffel, soit près de 130 km de routes et 56 ouvrages d'art, le Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'attribution des aides sur la Métropole, matérialisé par l'entrée de Bordeaux-Métropole dans le Groupement d'Intérêt Public (GIP) du FSL, l'aide aux jeunes en difficulté via le transfert du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le tourisme hormis les actions d'intérêt départemental.

Les Départements ont été confirmés dans leur savoir-faire. La collectivité girondine conforte son cœur de métier qu'est la solidarité humaine et territoriale et, proche des acteurs locaux, elle prend soin de ses relations avec ses partenaires historiques : les communes et les intercommunalités.

Clause de compétence générale : la fin

La notion de **chef de filât** des collectivités pour les échelons régionaux et départementaux se substitue à la clause de compétence générale que la Loi NOTRe a supprimée. Elle vise une spécialisation de chaque niveau de collectivité territoriale et permet de clarifier « qui fait quoi », d'harmoniser les politiques

publiques entre les différents échelons, et d'éviter des dépenses inutiles lorsque plusieurs niveaux de collectivités se concurrencent sur un même domaine d'action.

En revanche, **le chef de file n'exerce ni contrôle hiérarchique, ni tutelle**. Il a pour responsabilité d'organiser les modalités de l'action commune : impulser, coordonner et animer une compétence pour mener une action commune avec les autres collectivités concernées. *Le chef de filât* doit permettre une meilleure complémentarité des actions menées et aussi une adaptation aux spécificités locales.

Il se traduit par la signature d'une Convention Territoriale d'Exercice concerté des Compétences (CTEC).

Ainsi, les **communes** sont confortées comme échelon de base de la République, celui de la démocratie locale. Elles disposent toujours de la clause de compétence générale qui leur permet d'intervenir sur tous les sujets d'intérêt local.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les **intercommunalités** doivent compter au moins 15 000 habitants et être organisées autour d'un bassin de vie. Ce changement s'est accompagné d'une augmentation de leurs compétences afin de réduire le nombre de syndicats intercommunaux, de générer des économies de gestion, et de mutualiser les services. Enfin, acteurs du redressement économique du pays, les **régions** ont été renforcées en passant de 22 à 13.

Le Département, acteur incontournable de l'action publique de proximité

En résumé, les Départements sont donc désormais chefs de file des solidarités humaines et territoriales.

Ils sont chargés d'organiser les modalités d'action pour l'exercice des compétences relatives à :

✓ L'action et le développement social, et la contribution à la résorption de la précarité énergétique

1. Volet social : prise en charge de toutes les prestations légales d'aide sociale, dont le Revenu de solidarité active (RSA), l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou encore la prestation de compensation à destination des personnes handicapées (PCH), la responsabilité et le financement de l'action en direction des jeunes en difficultés et des personnes âgées, l'aide à l'enfance, la protection sanitaire de la famille et de l'enfance, agrément, formation et contrôle des assistantes maternelles...

2. La contribution à la résorption de la précarité énergétique : participer au financement du logement, fixer des objectifs en matière d'habitat au sein du plan départemental de l'habitat, gérer et financer le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)...

✓ L'autonomie des personnes

Gestion des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) des retraités et personnes âgées, allocation personnalisée d'autonomie, responsabilité du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ), responsabilité de l'insertion sociale et professionnelle des titulaires du RSA...

✓ La solidarité des territoires

Elaboration d'un programme d'aide à l'équipement rural, contrat de ville, gestion et financement du FSL, capacité d'intervention financière pour les solidarités territoriales sur des maîtrises d'ouvrage des communes et de leurs groupements, à leur demande.

Centrée sur la **solidarité**, la Gironde réaffirme ainsi sa compétence de prévention et de prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Le Département renforce la **solidarité territoriale**, notamment par le développement de sa capacité d'ingénierie avec le soutien d'experts pour accompagner les communes et les intercommunalités dans les domaines techniques pour lesquels elles ne disposent pas de moyens.

Un chef de filât anticipé dès 2015 par Jean-Luc Gleyze et son équipe : illustration

✓ L'action et le développement social, et la contribution à la résorption de la précarité énergétique :

La proximité et l'accessibilité des services publics départementaux : création à la fois, du Pôle Solidarité Autonomie au cœur de Bordeaux, et aussi déploiement de l'ensemble des services sur le terrain. Elaboration en cours du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Gironde, avec l'Etat.

La résorption énergétique : parmi les nombreuses actions durables menées par le Département, Cocon33 est un projet pilote pour l'isolation massive des combles des bâtiments publics. Sa mise en œuvre permet de réduire la consommation énergétique, tout en dynamisant la production locale d'isolants biosourcés et l'emploi local non délocalisable. 120 communes ont répondu à l'appel à projet du Département, soit 600 bâtiments pour près de 150 000 m².

✓ L'autonomie des personnes :

La lutte contre les inégalités et pour l'autonomie des personnes, notamment dans les domaines de la jeunesse, de l'âge, du handicap : soutien financier en investissement aux 187 Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) autorisés ; construction, entretien et rénovation du parc des 105 collèges publics ; création de 9 Pôles territoriaux de solidarité, 27 Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) et 5 Pôles Jeunesse Territoriaux ; décentralisation des services publics répartis dans toute la Gironde.

✓ La solidarité des territoires :

Le développement des territoires, adapté et différencié selon les forces, les faiblesses et les besoins, et dans le respect des équilibres ville-ruralité : élaboration des Conventions d'Aménagement de Bourg (CAB), des Conventions d'Aménagement d'Ecoles (CAE), et des Conventions d'Aménagement de Ports (CAP) qui accompagnent la dynamisation du tourisme fluvial, avec de nombreux partenaires au premier rang desquels se trouvent les communes ; création de Gironde Ressources(1), nouvelle agence au service des communes.

La promotion de la cohésion sociale et de la citoyenneté : création de la Mission départementale pour l'égalité femme-homme et rédaction d'un plan d'actions.

Le souci d'actions respectueuses de l'environnement, et de sa promotion. Entretien, travaux et valorisation du patrimoine naturel girondin pour la préservation de ses richesses plurielles et de sa biodiversité, et organisation de visites guidées notamment dans les Espaces Naturels Sensibles : d'avril à septembre 2017, *La nature fait son spectacle* et inauguration des travaux du Domaine de Certes et Graveyron du 7 au 15 octobre 2017.

L'innovation, l'expérimentation et la concertation comme méthodes renouvelées dans les politiques publiques : signature des *Pactes territoriaux*(2) après deux ans de concertation avec les acteurs locaux et les collectivités ; création de l'appel à projets de l'Economie Sociale et Solidaire ; expérimentation du revenu de base en Gironde.

LES NOUVELLES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT



Travail collaboratif et financements de projets publics

Les dispositions de la loi NOTRe s'articulent avec celles de la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui ouvre aux collectivités de nouvelles possibilités pour organiser les modalités de leur action commune et qui encadre les cofinancements, notamment l'élaboration de projet de convention, dite Convention territoriale d'exercice concerté d'une compétence (CTEC).

Ce projet est examiné par la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) instituée dans chaque région. Celle-ci constitue l'espace privilégié de la concertation entre les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics, pour favoriser un exercice concerté de leurs compétences.

Enfin, une participation minimale des collectivités territoriales ou de leur groupement lorsqu'ils sont maîtres d'ouvrage, est prévue. Cette obligation s'applique aux seules dépenses d'investissement.

Le maître d'ouvrage d'une opération entrant dans le champ d'un domaine de compétences à chef de file doit assurer le financement d'au moins 30% du montant total des financements publics qui lui sont accordés.

La CTEC permet de déroger à ces dispositions en réduisant la participation du maître d'ouvrage à 20% et en permettant les financements du Département et de la Région pour un même projet. La participation minimale du maître d'ouvrage ne peut cependant être inférieure au seuil de droit commun de 20%.

Contacts

(1)**Gironde Ressources, l'agence au service des territoires**
dgsd-adt@gironde.fr
05 56 99 57 70
gironde.fr/collectivités

(2)**Pactes territoriaux : Direction de la cohésion territoriale et de la coopération européenne**
dialogue-territoires@gironde.fr
05 56 99 66 37
gironde.fr/dialogue-territoires

Le pourquoi du comment

Les CTEC avec la Région et les intercommunalités

Les modalités de partenariats

Le Département et les intercommunalités peuvent s'entendre sur plusieurs formes de partenariat :

- Ingénierie et assistance technique
- Délégation de compétences
- Groupement de commandes
- Mutualisation de services
- Participations financières
- Services communs
- Délégation de maîtrise d'ouvrage
- Convention de prestations de services
- Expérimentations locales
-

Calendrier de travail



18 mai 2017

Lancement de la procédure en Conférence des Intercommunalités

été/automne 2017

Rencontres Elus départementaux / Elus des intercommunalités

été/automne 2017

Temps de travail collaboratif entre DGS pour finaliser la CTEC générale et les CTEC particulières

novembre 2017

Deuxième conférence des intercommunalités pour valider les CTEC

fin novembre 2017

CTAP

décembre 2017

Adoption à la plénière des différentes CTEC

Travail en parallèle entre la Région et le Département selon le même calendrier.

RÉGION, DÉPARTEMENT, INTERCOMMUNALITÉS, COMMUNES : QUI S'OCCUPE DE QUOI ?



Les chefs de filât



Conseil régional

- ✓ Aménagement et développement durable du territoire
- ✓ Intermodalité et complémentarité entre les modes transports
- ✓ Protection de la biodiversité
- ✓ Climat, qualité de l'air et énergie
- ✓ Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche



Conseil départemental

- Chef de file des solidarités humaines et territoriales**
 - ✓ Action sociale, développement social et contribution à la résorption de la précarité énergétique
 - ✓ Autonomie des personnes
 - ✓ Solidarité des territoires



Bloc communal

- ✓ Aménagement de l'espace
- ✓ Mobilité durable
- ✓ Développement local
- ✓ Organisation des services publics de proximité



Les compétences exclusives

- ✓ Développement économique
- ✓ Gestion des programmes européens
- ✓ Gestion des lycées
- ✓ Plan de prévention et de gestion des déchets
- ✓ Formation professionnelle, apprentissage et alternance

- ✓ Aide sociale
- ✓ Voirie départementale
- ✓ Transport scolaire des enfants handicapés
- ✓ Gestion des collèges
- ✓ Ingénierie territoriale
- ✓ Services Départemental d'Incendie et de Secours
- ✓ Modes de garde
- ✓ Espaces naturels sensibles
- ✓ Sports nature

- ✓ Voirie communale / intercommunale
- ✓ Accueil des gens du voyage
- ✓ Gestion des écoles primaires
- ✓ Eau, assainissement collecte des déchets
- ✓ Gestion des milieux aquatiques
- ✓ Documents réglementaires d'urbanisme



Les compétences partagées



Gironde Ressources, au service des communes : témoignages



#ingénierie #conseil
#proximité #reproductible



L'Agence de Développement Territoriale (ADT) devenue Gironde Ressources, Etablissement Public Administratif (EPA) lors de la réunion publique du Département du 16 décembre 2016, renforce son offre en ingénierie auprès des collectivités territoriales et des établissements publics intercommunaux. Son Assemblée générale constitutive, présidée par Jean-Luc Gleyze, a eu lieu le 24 mai 2017.

Deux communes girondines, deux maires, témoignent de son efficacité en assistance technique, juridique et financière.



La Sauve, 90% de réponses

La commune a pour projet de réhabiliter l'ancienne gare de La Sauve et d'en faire un site touristique, patrimonial et culturel inédit en lien avec la piste Roger Lapébie avec notamment un espace d'hébergements, un lieu convivial d'animations et de petite restauration de produits locaux, une salle polyvalente, des aires d'activités et de services, etc. De plus, un travail d'interprétation sera engagé pour transmettre l'histoire étonnante de ce lieu.

La conseillère en développement de Gironde Ressources suit le projet de La Sauve depuis sa naissance. Dès le premier comité de pilotage de la phase étude, les contacts ont été réguliers.

Le pourquoi du comment

Direction : Laurent Gaumet / **Les conseillers de développement par territoire** Sud Gironde / Les Landes des Graves : en cours de recrutement / Nord Gironde / Libournais : Florian Dumas / Médoc / Estuaire : en cours de recrutement / Entre-deux-Mers / Réolais et Bastides / Crréonnais : Karine Séguier

Experts financiers : Laurent Cerqueira et Nicolas Barreteau / **Chef de projet Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** : Géraldine Couecou / **Juriste :** Rachel Alliouï gironde.fr / **collectivités**

Contact

Alain Boizard, maire de La Sauve
Tel. 05 57 97 02 14
mairie.de.la.sauve.majeure@wanadoo.fr

Samonac, éviter les erreurs

Marie-Lise Giovannucci, maire de Samonac a également témoigné de l'intérêt de la commune à collaborer avec les conseillers en développement de Gironde Ressources. Elle connaît l'agence départementale depuis début 2016, alors ADT. En effet, l'équipe municipale précédente avait lancé une procédure de Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) avec le Conseil départemental qui était toujours en cours d'instruction lors du renouvellement du Conseil municipal en 2014.

Nouvellement élue, la maire de Samonac ne connaissait pas, la procédure, les articulations entre les partenaires, le montage de dossiers aux particularités techniques et administratives, etc. De plus, sa « petite commune », comme elle la nomme, de 450 habitants, n'a pas de service dédié, structuré et compétent sur ces sujets.

C'est l'expert financier et le conseiller en développement du territoire qui ont révélé, à travers une analyse financière « à la fois rétrospective et prospective », que les dépenses d'investissement liées aux travaux étaient trop élevées au regard des marges de manœuvres financières de la commune. Cet avis objectif ajouté à l'étude ont permis de reconfigurer le projet de CAB, de le détailler et de l'adapter à la capacité de financement et aux besoins de la commune.

« Le travail soigné et élaboré de l'agence départementale qui a permis de présenter en Conseil municipal, un projet rééquilibré et adapté à nos besoins, s'est révélé essentiel à notre échelle, pour ne pas se tromper. »

Marie-Lise Giovannucci

Enfin, l'accompagnement juridique et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) proposés par l'agence ont permis le suivi et l'accompagnement de la commune dans un dispositif parfois lourd et complexe, jusqu'au lancement des travaux, conséquents : une ressource pour des équipes municipales nouvellement élues, des conseils indispensables pour les « petites communes » qui n'ont pas forcément les compétences et les moyens techniques.

Contact

Marie-Lise Giovannuci, maire de Samonac
Tel. 05 57 68 43 51
mairie.samonac@wanadoo.fr

Gironde Ressources
L'agence au service des territoires



Accès à la santé : prévention, soins et proximité



#innovationsociale #santé #proximité #reproductible



3 800 habitants touchés

+15 000€ par la Fondation de France

financement de 70 000€ par l'ARS

+15 000€ par le Réseau Santé sociale de la Haute Gironde

L'observation est pessimiste : les inégalités de santé sur les territoires ruraux girondins s'accroissent. Précarité, pauvreté, désertification médicale ou développement des maladies chroniques nécessitent l'intervention collective des professionnels de santé, en lien avec les collectivités locales.

À Blaye, un camion pour informer

A l'échelle d'un bassin de vie de 90 000 habitants, le camion santé de l'hôpital de Blaye sillonne les routes de la Haute Gironde. Depuis près d'un an, près de 3 800 habitants ont bénéficié de son action de prévention et d'informations. Par ces visites sur le terrain, il ne s'agit pas de prodiguer des soins curatifs mais d'assurer la prévention. Ainsi, collèges, lycées, temps forts comme le festival Celti Teuillac, Forum des jobs d'été, ou marchés locaux, accueillent le camion, autant de générations touchées par les inégalités sociales d'accès aux soins. Les personnes atteintes de maladies chroniques (cancer du poumon, diabète...) sont ici supérieures aux moyennes régionale voire nationale. Il en va de même pour les conduites à risque (tabac, alcool) et la précarité (près de 60% de ménages non imposables et une offre de transports en commun faible). Après avoir fait ce

constat sociologique et démographique, l'hôpital de Blaye a répondu à l'appel à projets de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2015 : « Développer les actions de prévention hors les murs ».

Karine Rouaud, responsable administrative du projet, salariée de l'hôpital et Pauline Cattan, coordinatrice de terrain, psychologue de la prévention, dont le poste est financé par l'ARS, ont créé ce nouveau concept qui répond aux besoins spécifiques du territoire. Elles font vivre ce projet au quotidien dans un réseau de partenaires.

Pour faciliter l'appropriation du camion par les jeunes, sa carrosserie a été graffée et décorée lors des Vacances Jeunes de février 2016 organisées par trois Communautés de communes et l'association Foksabouge autour de la question de la prévention auprès des jeunes.

Au cours des 109 actions réalisées, Pauline Cattan sensibilise autour de l'addictologie, de la nutrition, de la promotion de la santé, de la santé environnementale, de la vie affective et sexuelle. Ce dispositif inédit et innovant sur le territoire est désormais bien ancré et atteste de la pertinence d'une ressource repérée par les professionnels permettant la mobilisation des publics vers un parcours de soin adapté.

Contacts

Karine Rouaud,
Responsable des affaires médicales
Centre hospitalier de la Haute Gironde
97, rue de l'hôpital 33394 Blaye cedex
Tel. 05 57 33 45 35
k.rouaud@chblaye.fr

Pauline Cattan,
Psychologue de la prévention - Coordinatrice et animatrice du camion santé
Direction des affaires médicales
Tel. 05 57 33 46 63 - 06 42 73 80 16
p.cattan@chblaye.fr

À Coutras, un centre contre l'insuffisance médicale

En 2014, la commune de Coutras fait le constat alarmant qu'un habitant de la commune sur deux n'a pas de médecin traitant, soit 4 000 personnes. Depuis trois ans, Coutras a vu partir quatre médecins sans succession.

Le contexte de désertification médicale et la situation démographique en évolution en Libournais s'ajoutent aux besoins de proximité des populations sur un territoire en carence de soins. La ville se rapproche alors de l'hôpital de Libourne et de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) et crée une association dont la gouvernance partagée - entre collectivités locales et établissement de santé - est une des conditions pour pouvoir répondre à l'appel à projets de l'ARS « Création d'un centre de santé ».

Pour accueillir cette structure innovante, la ville acquiert des locaux en 2015. Il s'agit de l'ancien centre de soins déserté par les médecins et situé dans un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Elle entreprend alors sa réhabilitation :

la structure accueillera, dès l'automne 2017, quatre médecins généralistes ainsi que des spécialistes qui assureront des permanences régulières sur la malnutrition, la prévention de la santé, la contraception et les conduites à risques. Les travaux ont débuté en février 2017 et le bâtiment sera livré en septembre.

Ce projet est une première en France et s'inscrit entièrement dans l'innovation sociale.

Non seulement la commune et l'hôpital mutualisent les frais de structures et de gestion, par la prise en charge administrative du tiers-payant mais l'association garantit un salaire aux médecins sur une base de 35 heures par semaine. Au-delà, ces derniers factureront à l'acte.

Cette démarche volontaire a été aidée en retour par l'ARS qui a joué son rôle de

prospection. Elle a ainsi trouvé quatre jeunes médecins débutants qui n'auraient pas eu les moyens de s'installer et ne seraient pas venus exercer en milieu rural. Pour cette commune d'un peu plus de 8 600 habitants, ville centre d'un bassin de vie qui compte plus de 20 000 habitants et point central régional par son rayonnement sur la Dordogne, la réflexion d'un élargissement de l'action du centre de santé est d'ores et déjà en cours, sur d'autres territoires.

Contact

Mairie de Coutras
Tel : 05 57 56 09 09
accueil@mairie-coutras.fr



« Face à la désertification rurale en termes de structures médicales et de santé, il est de notre responsabilité de lutter contre ce phénomène. A son échelle, le Département, en accompagnant la création de pôles et dispositifs locaux et en informant sur le terrain des dispositifs de prévention, prend pleinement sa part dans ce combat de longue haleine. »

Emmanuelle Ajon
Vice-présidente chargée de la promotion de la santé et protection de l'enfance

Le pourquoi du comment

Le camion santé collabore avec la Maison départementale de la santé (service du Département de la Gironde), construit et anime ses projets avec infirmières, médecins, conseillères conjugales et sages-femmes, dans une vision coordonnée des actions.

L'acquisition de l'ancien centre de soins par la commune de Coutras s'élève à 240 000 €, autofinancés à hauteur de 80 000 €. Les travaux de réhabilitation ont été estimés à 165 000 €.

Le Département finance les travaux du centre de santé de Coutras à hauteur de 27 115 €, votés par les élus à la Commission permanente du 3 avril 2017, au titre de l'aide aux communes.



Les Scènes d'Été
Gironde

Les Scènes d'Été itinérantes : animer sa commune en été !



#ingénierie #culture #proximité #reproductible

35 000 spectateurs, 120 représentations, 100 équipes artistiques candidates et 20 projets retenus pour quatre mois de programmation : les Scènes d'Été itinérantes représentent un véritable vivier de groupes et compagnies artistiques en tournée estivale sur tout le territoire girondin. En donnant la possibilité à chaque commune de Gironde d'accueillir ces manifestations, le Département s'engage dans le soutien à la création artistique professionnelle, la mise en valeur des territoires girondins et contribue aux dynamiques culturelles locales.

Témoignage en Médoc.

Cette année encore, la commune accueille ainsi des spectacles vivants en partenariat avec les Scènes d'Été en Gironde.

En 2017, trois concerts sont programmés dans la commune touristique du Nord Médoc : du blues, le 18 juillet avec The Shouga Shack / Totem ; de la balade folk aux passages post-rock, le 25 juillet avec Girafes / Girafes ; un quintet soul-rock, le 22 août avec Foolish King / Strange Life ?! Ce partenariat privilégié avec le Département permet à la commune d'accueillir ces trois concerts à des conditions avantageuses.

Pour les artistes et les diffuseurs

Les Scènes d'Été itinérantes s'inscrivent plus globalement dans la programmation des Scènes d'Été en Gironde.

Tous les ans, dès l'automne, un jury sélectionne 20 projets artistiques qui respectent un cahier des charges départemental aux critères précis. Les porteurs de projets ainsi sélectionnés bénéficient alors d'aides à la diffusion et notamment un accompagnement par des entretiens individuels, la réalisation d'une vidéo promotionnelle pour chaque spectacle et l'édition d'un catalogue également mis en ligne pour porter la sélection à la connaissance de chaque acheteur potentiel en Gironde.

Début décembre, le Département assure la présentation et la mise en relation entre les équipes artistiques sélectionnées et les diffuseurs girondins qui ont deux mois - jusqu'à la fin du mois de février de l'année suivante - pour faire leur choix et acheter les spectacles qu'ils programmeront lors de leurs animations estivales. [...]

Programmation accessible et de qualité

« Le dispositif de mise en relation entre organisateurs et opérateurs artistiques, proposé par le Département, au travers des Scènes d'Été itinérantes, est une véritable mesure incitative et d'accompagnement à l'organisation d'événements culturels pour les « petites communes » comme la nôtre.

La commune n'aurait ni les moyens humains, ni financiers pour mettre en œuvre, seule, ces animations. »

Serge Laporte, maire de Grayan-et-L'Hôpital, témoigne.

En effet, depuis 2008, bien que la commune de Grayan ait transféré la compétence tourisme et donc, son Office de tourisme et ses employés, à la Communauté de communes Médoc Atlantique, Grayan-et-L'Hôpital a gardé l'animation communale dans son giron.

[...] En intégrant les Scènes d'Été itinérantes, la commune a non seulement accès à un choix de spectacles variés et de qualité mais bénéficie aussi de l'aide financière et de la communication globale du dispositif, élaborée par le Département.

Contacts

Serge Laporte, maire de Grayan-et-L'Hôpital
Tel. 05 56 09 43 01
mairie.grayan@orange.fr

Département de la Gironde
Direction de la culture et de la citoyenneté
Matthias Swierzewski, chef de projets artistiques « amateurs et professionnels »
Tel. 05 56 99 57 21
m.swierzewski@gironde.fr



« Avec l'ensemble de nos partenaires - acteurs associatifs, partenaires communaux et intercommunaux - nous confortons, au travers des Scènes d'Été itinérantes, l'axe principal de notre politique culturelle départementale : l'accessibilité, tout en créant un gisement d'emploi culturel. Les Scènes d'Été itinérantes traduisent les solidarités humaine et territoriale, au cœur de l'engagement de notre Département et cela, en offrant de multiples découvertes artistiques à des spectateurs de plus en plus nombreux à se retrouver dans une communauté sur les réseaux sociaux. »

Isabelle Dexpert
Vice-présidente chargée de la jeunesse, culture, sport et vie associative.

Les Offices de Tourisme, communes, EPCI, associations... : tous sont éligibles à ces aides. En tant qu'organisateurs des manifestations, il leur revient de contractualiser directement avec les équipes artistiques sélectionnées.

La subvention attribuée par le Département atténue le prix de vente du spectacle. Elle est calculée en fonction de la taille des communes accueillant la représentation :

- Une réduction de 50% du prix de vente pour les communes de moins de 5 000 habitants
- Une réduction de 30% du prix de vente pour les communes de moins de 5 000 habitants
- Une réduction de 10% du prix de vente pour les communes de moins de 10 000 habitants

Le montant de la réduction est plafonné à 1 000 € par représentation.



Habitat et précarité : question saisonnière, réponse durable



#habitat#logement #précarité #proximité#reproductible

En Médoc, les travailleurs saisonniers sont partout. Conséquences de l'importance des filières viticoles et touristiques, l'emploi saisonnier est sur les plages, dans les centres d'animation, les sites touristiques, et aussi dans les rangs de vignes notamment durant les vendanges.

La question de leur accueil nécessite une étude de fond pour trouver des réponses pérennes à des situations complexes.

À la manœuvre le Syndicat Mixte du Pays Médoc.

L'été attire dans le Médoc une population estivale qui nécessite de la part des pouvoirs publics, une implication toute particulière pour l'accueillir dans les meilleures conditions. Dans le même temps, pour accompagner les activités touristiques, une myriade de travailleurs les entoure pendant la saison, des plages aux équipements de sports et loisirs en passant par les sites de visites, les hébergements et les restaurants. À l'heure des vendanges, d'autres travailleurs saisonniers leur succèdent dans les vignes. Plus largement, et sur toute l'année, l'agriculture et la viticulture mobilisent des dizaines

d'emplois répondant aux impératifs de récolte, fauchage, moisson, divers travaux de la vigne... Sur un an, et de manière provisoire, 10 000 personnes passent ainsi par le Médoc au fil d'activités les plus diverses. Leur installation précaire suscite une attention toute particulière des élus, des partenaires sociaux, des professionnels du tourisme et de la vigne... réunis à cette occasion au sein du Pays Médoc.

Une étude avec effet miroir

Marjorie Brun, dans le secteur social, Patxi Badiola, pour le chapitre touristique, sont les deux animateurs du syndicat mixte chargés de suivre une étude-action qui s'appuiera notamment sur de nombreuses enquêtes de terrain.

« Nous avons lancé cette étude sur le travail saisonnier en Médoc, au mois de mars, elle est programmée sur 15 mois afin de bien prendre la mesure des problématiques rencontrées par l'ensemble des publics confrontés au travail saisonnier, travailleurs saisonniers eux-mêmes, mais également les employeurs, les collectivités, les associations caritatives. De chaque phase de la saisonnalité ; mais

également de prendre connaissance des solutions déjà activées sur le territoire et de proposer un plan d'actions réaliste,» commente Patxi Badiola. De fait, il est facile de considérer que le premier problème qui se pose est celui du logement. C'est le cas, notamment, pour certains saisonniers des vendanges qui n'hésitent pas à investir les bois et sous-bois. La presse s'est fait régulièrement l'écho de cette habitude qui ne va pas sans engendrer des frictions ici et là.

Pour autant, liés à cette question, d'autres problèmes surviennent comme l'accueil des enfants et des familles. « *Nous sommes confrontés, selon les différentes populations qui passent dans le Médoc à différentes problématiques (l'accès aux droits, aux soins, à l'hygiène et, l'alimentation au quotidien...) Ce sont des personnes en évidente situation de précarité mais dont on ne peut percevoir les besoins, les attentes aussi facilement que si elles étaient sédentaires* ». Ce sont autant de points sensibles qui, ne peuvent être traités dans l'urgence ou au cas par cas.

L'étude, portée par le Syndicat Mixte du Pays Médoc a le mérite d'avoir réuni sous l'égide d'un comité de pilotage largement ouvert, tous les acteurs concernés par cette question. L'État, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Région, comme le Département et les collectivités locales sont étroitement associées à la réflexion. Les professionnels du tourisme, des métiers vitivinicoles, les employeurs qui ont déjà mis en œuvre des solutions en particulier de logement, sont impliqués dans ledit comité. Ont été également sollicitées et ont répondu présent les associations caritatives engagées auprès des personnes en situation de précarité.

Face à une population saisonnière nombreuse, le choix a donc été fait de donner un cadre cohérent à l'accueil de ces travailleurs au profil et à l'origine très divers. L'objectif est bien d'identifier des pistes d'actions et de mettre en œuvre des solutions profitables à tous. Sous le registre social mais aussi à travers le volet économique, l'équipe engagée dans l'étude entend donc rendre une copie publique d'ici le printemps prochain avec application, la plus rapide possible, des préconisations sur le terrain.

Contacts

Syndicat Mixte du Pays Médoc, 21 avenue du général de Gaulle, 33112 Saint-Laurent-Médoc
Tél. 05 57 75 18 92 - www.pays-medoc.com

Département de la Gironde
Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme
Tel. 05 56 99 35 28
dgat-dhu@gironde.fr



«Notre objectif prioritaire est la lutte contre la précarité. Les politiques départementales en faveur de l'habitat et du logement prennent en compte les questions qui concernent l'urgence solidaire et la saisonnalité. Dans toutes nos actions, nous faisons preuve de cohérence et sommes toujours attentifs à la cohésion sociale. Ainsi nous travaillons en lien étroit avec les partenaires des territoires en particulier les communes et les EPCI.»

Martine Jardiné
Vice-présidente chargée de l'habitat, logement et développement social.

Le pourquoi du comment

L'étude « Travail saisonnier en Médoc : état des lieux et préconisations » sera rendue au printemps 2018.

Le Département, attentif aux besoins locaux, tente de trouver un équilibre économique et social par une ingénierie active. La mutualisation éventuelle des hébergements pour les travailleurs saisonniers et des hébergements d'urgence en période de grand froid pourrait être une première piste de solution.



le Médoc
2 346 km²
98 500 habitants (Insee, 2012)

le Pays Médoc
53 communes
et 4 communautés
de communes
plus de 26 000 emplois dont 20 231 en
effectifs salariés

1986
nombre moyen d'emplois
touristiques par an sur le
littoral médocain (source : Gironde
Tourisme)



Actualités réglementaires

Administration

La réglementation des marchés publics 2017

Ce numéro hors-série décrypte les nouveaux textes applicables en marchés publics. Il comporte des conseils pratiques et des dossiers spéciaux, ainsi que des décisions de jurisprudences commentées.

Gazette des communes (la) – Cahier détaillé – 20/03/2017 – n°2358 – 108 pages

Commande publique : une fonction stratégique

Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, met en exergue la responsabilité portée par les élus des communes et communautés, responsable de 80% de l'investissement public local.

Intercommunalités – 01/12/2016 – n°215 – p.4-7 – Auteurs : Nicolas Portier, Simon Mauroux, Floriane Boulay

Réforme des marchés publics : quel impact sur l'intercommunalité ?

Passage en revue des conséquences de la réforme des marchés publics pour les communautés de communes.

Intercommunalités – 01/12/2016 – n°215 – p.8-9 – Auteur : Elisa Jeanneau

Passer une délégation de service public après la réforme de 2016 : les 6 étapes clés

Les délégations de service public sont des « concessions » conclues dans le respect des règles du Code général des collectivités territoriales. À la suite de la réforme, les règles procédurales de passation des DSP se rapprochent davantage de celles en vigueur pour les marchés publics.

Revue des marchés publics (la) – mars 2017 – n°163 – p.13-14 – Auteur : Bastien David

Le registre des délibérations

La tenue du registre obéit à des règles fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Lettre du maire (la) - 21/03/2017 - n°1987 – p.7

La déchéance quadriennale

Il s'agit de la règle selon laquelle la créance sur une personne publique, quelle que soit la nature, s'éteint au bout de quatre ans.

Lettre du maire (la) - 07/03/2017 - n°1985 – p.8

Domaine public – Occupation privative, obligation de publicité et mise en concurrence

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin 2, limite le principe de la libre attribution des autorisations

d'occupation temporaire du domaine public posé par la Conseil d'État.

Gazette des communes (la) – 20/02/2017 n°2354 – p.54-56 – Auteur : Claire Trousière

Association

La loi égalité et citoyenneté facilite l'engagement

Cette loi contient plusieurs mesures (congé associatif, service civique, droits des mineurs) destinées à faciliter l'engagement des citoyens et notamment des jeunes et des salariés dans les associations.

Association mode d'emploi – Mars 2017 – n° 187 – p. 4-5 – Auteur : Frédérique Pfrunder

Collectivités territoriales

La loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite «loi Notre»), promulguée le 7 août 2015 constitue le troisième volet de la réforme territoriale, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. Voici cinq documents qui font la synthèse de cette loi :

50 questions - La loi «NOTRe» portant nouvelle organisation territoriale de la république

Courrier des maires (le) – 01/10/2015 – n°294 - p.1-15

La loi NOTRe (Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République)

RFDA – 01/05/2016 – n°3 – p. 467-496 – Auteurs : Pascale Idoux, Virginie Donier, Michel Degoffe

RFDA - Juillet 2016 - n°4 - p. 645-677 - Auteurs : Maylis Douence, Charles-André Dubreuil, Michel Verpeaux

Présentation de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (la loi NOTRe)

Répertoire mensuel du Ministère de l'Intérieur - 01/10/2015 - n°7-8 - p.358-357

Loi NOTRe et intercommunalité - La fusion d'établissements publics de coopération intercommunale

Deux procédures de fusion coexistent, l'une de droit commun, l'autre prévue par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Gazette des communes (la) - 03/04/2017 – n°2360 - p.52-53 - Auteur : Céline Hodora

Loi NOTRe et intercommunalité : les conséquences des fusions d'établissements publics de coopération intercommunale

Il y a des conséquences sur les biens, les actes et la répartition des sièges au sein de l'assemblée délibérante.

Gazette des communes (la) - 17/04/2017 – n°2362 - p.48-49 - Auteur : Céline Hodora

Régime, enjeux et stratégie du retrait d'une commune d'un EPCI

Analyse juridique sur le retrait d'une com-

mune d'un EPCI. Quelles sont les conséquences sur les compétences, les biens et les contrats ?

Gazette des communes - 06/02/2017 – n° 2352 - p.58-59 - Auteurs : Charles Papon, Julie Gonidec

Organiser le transfert des pouvoirs de police spéciale aux EPCI à fiscalité propre

L'article L5211-9-2 du CGCT organise un transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale limités aux présidents des EPCI.

Gazette des communes - 03/04/2017 – n°2360 - p.54-55 - Auteurs : Mounia Idrissi, Laure Deswartre

La compétence voirie à la loupe

Que recouvre cette compétence ? Quel est l'intérêt de son transfert à la communauté ?

Intercommunalités – 03/02/2017 – n°216 - p.4-7 - Auteur : Floriane Boulay

Communication

Cybersécurité et collectivités locales : la vigilance n'est plus optionnelle

Un nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles entrera en vigueur le 4 mai 2018, renforçant la responsabilité des organismes détenant des données personnelles, de même que les pouvoirs de contrôle de la Cnil européenne. Les collectivités, de toutes tailles, doivent se préparer à cette évolution.

Autoroutes de l'Information et territoires - 30/03/2017 - n°333 - p.7

Dossier – Emploi, insertion, formation, le combat des territoires

Ce dossier présente les actions pouvant être menées au niveau local.

Journal des maires (le) - 01/04/2017 - n°4 - p.15-24 - auteurs : Franck Chevallier, Dominique Hervé, Frédéric Ville

Transports

Loi égalité et citoyenneté : le volet sur l'accueil des gens du voyage

La loi modifie la loi Besson du 5 juillet 2000 sur l'habitat et l'accueil des gens du voyage.

Maires de France – Mai 2017 – n°346 – p.58-59 – Auteur : Christine Nemarq

Economie

Rencontres nationales de l'ingénierie territoriale les 1er et 2 juin 2017 au Havre

Le CNFPT et l'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) organisent, avec l'appui de la ville et de la communauté d'agglomération du Havre, les rencontres nationales de l'ingénierie territoriale, les 1er et 2 juin 2017, au Havre. Elles seront consacrées à la résilience et aux territoires.

CNFPT - 28/03/2017

<http://www.cnfpt.fr/s-informer/communiques-presse/rencontres-nationales-ingenierie-territoriale-1er-2-juin-2017-au-havre?gl=ODUwMGE2Y2I>

Institutions publiques

Loi égalité et citoyenneté – Mesures concernant les collectivités territoriales

Plusieurs mesures de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté concernent les collectivités.

Vie communale et départementale - Mars 2017 - n°1060 - p.64-67

Urbanisme

Loi égalité et citoyenneté : les mesures relatives au logement social et à l'urbanisme

La loi du 27 janvier 2017 consacre un volet important au logement social, et à l'urbanisme plus généralement.

Courrier des maires (le) - Avril 2017 - n°311 - p.40-42 - Auteur : Barbara Rivoire

Maires de France - Avril 2016 - n°345 - p.74-75 - Auteur : Fabienne Nedey

Maires de France - Mars 2016 - n°344 - p.62-63 - Auteur : Fabienne Nedey

Pour plus d'informations liées à ces articles

Contact

Direction de la Documentation

05 56 99 33 33 poste 59-72

dgac-pcdd-ddoc@gironde.fr

GIRONDESCOPIE LA BOÎTE À OUTILS DES TERRITOIRES

Girondescopie.fr est le portail de la connaissance territoriale de la Gironde. Il a pour objectif de réunir et de mutualiser l'ensemble des ressources nécessaires à l'analyse et à la représentation des dynamiques territoriales en donnant accès à une sélection d'informations sous différentes formes : cartographies, études, datavisualisations, photos, vidéos.

À la veille des grandes vacances, retour sur la saison touristique 2016 en Gironde

En partenariat avec Gironde Tourisme et son observatoire, voici les principaux enseignements de l'enquête BVA menée, en 2016, sur la fréquentation touristique dans le département.

La Gironde a réalisé près de 33 millions de nuitées en 2016, dont 77 % se concentrent sur les mois de mai à octobre.

Géographiquement, Bordeaux et son unité urbaine concentrent presque 50 % des séjours, la zone littorale 34 % et l'intérieur de la Gironde et ses vignobles en génèrent 16 %. La Gironde continue d'attirer toujours plus de clientèle étrangère avec 18 % des nuitées en 2016. Ces touristes étrangers sont principalement européens : allemands à 23 %, britanniques à 17 %, espagnols à 13 %, belges à 8 % et néerlandais à 6 %.

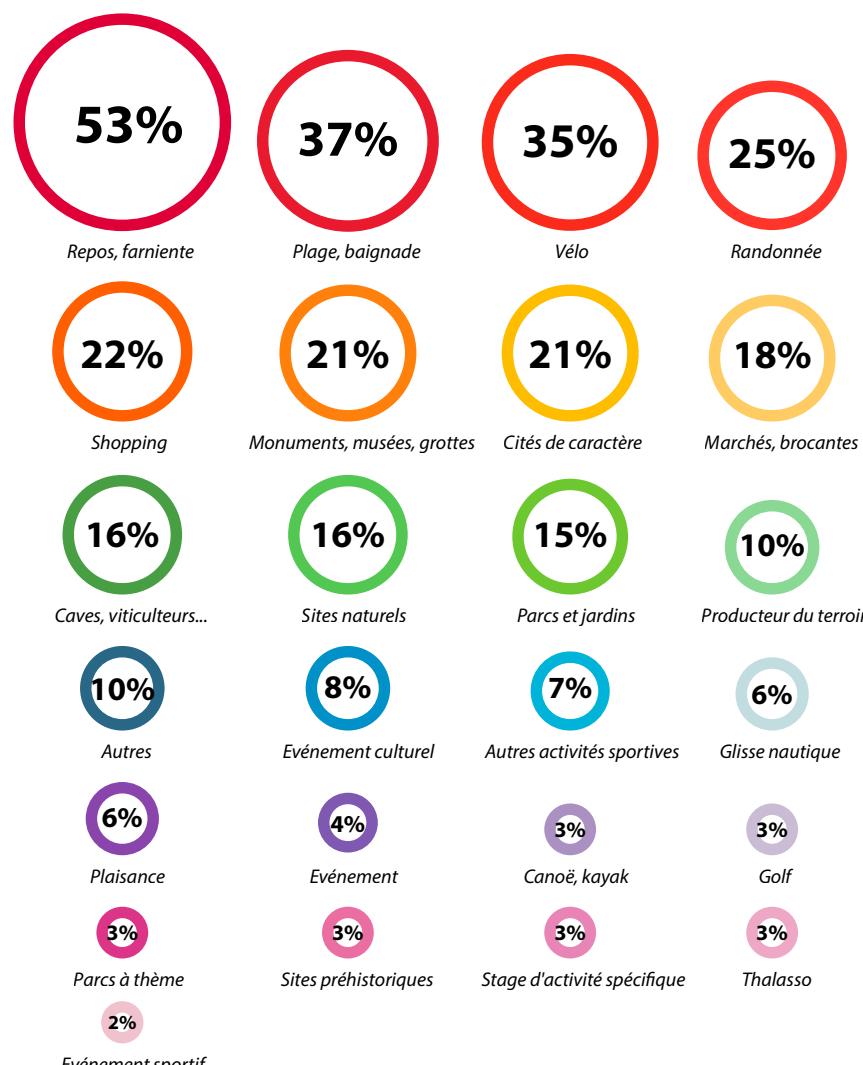
En moyenne un touriste en vacances en Gironde dépense 56,6 € par jour. Le poste hébergement reste la source de dépense la plus élevée (33 %), suivie par la restauration (22 %) et son corollaire les achats alimentaires (17 %).

Ainsi le tourisme en Gironde a généré en 2016 près de 2 milliards d'euros, soit une progression de 300 millions d'euros par rapport à 2009.

Pour découvrir l'ensemble des résultats de cette enquête rendez-vous sur : <http://girondescopie.fr/observatoire-du-tourisme>

LES ACTIVITÉS PRATIQUÉES PAR LES TOURISTES EN GIRONDE

Exemple : 35% des touristes pratiquent le vélo lors de leur séjour en Gironde



Source : Fréquentation touristique en Gironde en 2016 / BVA

WWW.GIRONDESCOPIE.FR

Contact

Département de la Gironde

Direction de la cohésion territoriale et de la coopération européenne

Rodolphe Zuniga, chef de projets observation et prospective

Tel. 05 99 33 33 – poste 64 44

r.zuniga@gironde.fr

Selfie !



« J'avais envie de montrer le potentiel de tout un territoire... »

Bienvenue dans un festival pas comme les autres ! Un événement culturel grandeur nature, fabriqué il y a cinq ans par Louis Meneuvrier pour valider sa licence de médiation culturelle, à Paris.

Depuis cette première édition, Louis, président du festival *Vie Sauvage*, veut montrer le potentiel patrimonial du territoire où il est né. Il souhaite par-dessus tout développer et participer à la dynamique d'un rayonnement culturel et touristique, et faire se côtoyer des publics différents, se mêler les habitants aux festivaliers.

Porter l'histoire d'un site exceptionnel

Le jeune homme de 28 ans, affable et sérieux, partage sa vie entre Bourg et Bordeaux, mais le village de Bourg est sa maison.

Il faut dire que le village a plus d'un charme à son arc : entre port sur l'estuaire de la Gironde et citadelle, cuve à pétrole comme une cathédrale dans la roche, construite par les Allemands pendant la Seconde guerre mondiale et petite place de village. Chaque niche, chaque lieu est intelligemment utilisé, détourné, et valorisé lors du festival qui a lieu tous les ans en juin.

Aujourd'hui, conseiller municipal à Bourg depuis 2014 et jeune chef d'entreprise dans la viticulture auprès de ses parents,

Louis Meneuvrier croise ses convictions personnelles avec son souci de l'intérêt général et connaît la moindre parcelle plantée du territoire.

S'inscrire dans un territoire

Cette connaissance et son expérience lui permettent d'apprécier et de parler mieux que quiconque de la qualité de vie, du bien manger et du bien boire, du dépaysement que l'on peut trouver à une petite heure du centre de Bordeaux. D'où cette volonté farouche de faire vivre ce rendez-vous pré-festival comme un festival de village.

Sensible à l'architecture, à la philosophie, à la littérature, aux arts plastiques et à la musique naturellement, Louis n'en est pas moins attiré par l'économie locale et donc particulièrement attentif à l'équilibre financier de son festival.

Sa bonne santé économique s'appuie avant tout sur la billetterie, 90% d'autofinancement qui assure à la structure une véritable autonomie, une indépendance artistique et désormais un rayonnement national.

De plus, depuis 2016, le festival bénéficie du label départemental des Scènes d'Été en Gironde.

Le festival implique également un véritable tissu de partenaires privés, issus surtout de l'artisanat, notamment pour l'élaboration du guide du festival en construisant des échanges de visibilité. Les commerces locaux, bistrots et restaurants, reçoivent ou organisent également des événements dans l'événement. Le festival, c'est de l'économie locale qui a un impact sur l'économie locale.

Ancrer l'événement

Vie Sauvage balaie toutes les musiques actuelles sans segmenter les genres. Sa programmation est riche de sa créativité et la direction artistique enrichit la programmation musicale d'événements qui permettent d'ouvrir la diffusion artistique.

Néanmoins, Louis Meneuvrier est absolument convaincu que le territoire a sa typologie sociale et que l'événement ne peut l'ignorer, qu'il doit s'inscrire dans le territoire bourgeois.

Il multiplie ainsi les propositions, au cœur du festival, avec et pour les habitants : marché gourmand, brocante, expositions dans le centre ville, match de foot, banquet sur la place du village, concerts gratuit en appartement où

les habitants invitent un artiste programmé sur scène, tarifs préférentiels pour les habitants de la communauté de communes, etc.

Les publics se rencontrent ainsi en dehors du festival et s'approprient ce moment festif.

Contacts

Vie sauvage

57, rue Valentin Bernard

33 170 Bourg-sur-Gironde

Tel. 05 57 94 03 94

contact@festivalviesauvage.fr

www.festivalviesauvage.fr

Facebook / Twitter : Vie sauvage

Tout l'été, le Département de la Gironde propose :

Les Scènes d'été en Gironde

Scenesdete.fr

#SNDT